

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 91 (1946)
Heft: 3

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

MUTATIONS DANS LE COMMANDEMENT DES TROUPES ROMANDES

L'abondance des matières dans notre livraison de février 1946 nous a obligés de différer la publication de l'hommage que nous tenons à rendre à deux officiers romands, récemment promus à d'importants commandements. Nos lecteurs voudront bien excuser ce retard.

(Réd.)

Le colonel-divisionnaire Montfort

Le nouveau commandant de la 2^e division, né à Genève en 1892, a fait toute sa carrière d'officier de troupes et d'instructeur dans l'infanterie, complétée par sa formation spéciale à l'état-major général.

Dans l'armée, il commanda surtout des unités genevoises et le début du service actif le vit à la tête du régiment d'infanterie 3. Nommé chef d'état-major du 1^{er} corps d'armée en 1942, il exerce, de 1943 à 1944, le commandement de la brigade frontière 1. Le 1^{er} janvier 1945, le général le met à la tête de la brigade de montagne 10, avec rang de colonel-brigadier. Au début de 1946, succédant au colonel-divisionnaire Claude Du Pasquier, le brillant officier neuchâtelois, obligé de quitter son commandement pour raisons de santé, et dont la souple intelligence et la vaste culture sont les qualités dominantes, il est nommé commandant de la 2^e division.

Comme officier-instructeur, le colonel-divisionnaire Montfort peut se pencher avec fierté sur son passé. Commandant de nom-

breuses écoles d'infanterie, chef de classe aux Ecoles centrales I et II, il a eu l'occasion d'étudier de près et sous ses multiples aspects le problème de l'instruction morale et pratique de notre troupe.



Mais nous avons hâte de rappeler également que le colonel-divisionnaire Montfort est un des plus anciens et fidèles collaborateurs de la *Revue militaire suisse*, à laquelle, depuis plus de vingt ans, il donne des études dont nos lecteurs auront apprécié la clairvoyance, notamment dans le domaine de la guerre des chars, dont, en 1937 déjà, il précisait les divers aspects ¹.

Plein d'allant, d'une grande conscience, possédant son métier à fond et le sens des possibilités morales et matérielles qui en font un chef de valeur, le colonel-divisionnaire Montfort sera digne de son nouveau commandement.

R. M.

¹ Relire, par exemple *Revue militaire suisse*, N° 1, 1937 : « La défense d'après le S. C. 1927... en 1937 » et N° 2 1938 : « De l'influence exercée sur notre tactique par l'introduction en masse, dans les armées voisines, d'engins motorisés et blindés ».

Le colonel-brigadier Tardent



Le nouveau commandant de la Brigade de montagne 10 est né en 1893 à Lausanne, où il obtint son baccalauréat ès-sciences, puis étudia à l'Université, pour se vouer, dès 1921, à la carrière militaire, comme instructeur d'artillerie. Il fut affecté, en cette qualité, successivement aux places d'armes de Frauenfeld, Bière et Sion et commanda notamment plusieurs écoles d'artillerie de montagne.

Comme officier de troupes, le colonel-brigadier Tardent suivit la filière habituelle. Ses derniers commandements furent ceux du régiment d'ob. camp. 22 et du régiment art. camp. 1.

Officier d'état-major général, il fonctionna comme chef de classe dans plusieurs cours d'E.M.G. et Ecoles centrales.

Incorporé à l'état-major de l'armée, on lui confie, dès 1942, l'important et vaste service des fortifications, fonction qui, à la fin du service actif, sera sanctionnée par sa nomination de chef de section

à l'état-major général. C'est à la tête de ce service, fort complexe dans sa constitution, que le colonel Tardent eut l'occasion de donner la preuve de son talent d'organisateur et de sa conscience professionnelle.

Artilleur rompu à tous les calibres, initié au problème des fortifications, le colonel-brigadier Tardent était tout désigné pour prendre l'important commandement de la brigade de montagne 10, de qui relèvent également les fortifications de Saint-Maurice.

Nul doute que cet officier distingué, qui joint à ses qualités professionnelles celles d'un gentleman, méritera l'honneur et la confiance dont il vient d'être l'objet.

R. M.
